

Auto-dépannage par mail en cas de mot de passe perdu (élève ou responsable légal)

Possible uniquement si son adresse mail a été confirmée

1-Cliquer sur « Mot de passe perdu »

2-Renseigner son identifiant

3-Cliquer sur l'icône représentant l'envoi d'un courrier

4-Vérifier ses mails

Vérifiez vos emails !

Nous venons juste de vous envoyer les instructions pour réinitialiser votre mot de passe *.

(* Si vous n'avez rien reçu, pensez à regarder dans vos courriers indésirables ou "spams".

5-Cliquer sur le lien

6-Saisir son identifiant et choisir un nouveau mot de passe

Modifiez le mot de passe

Nouveau mot de passe

Très Fort

Confirmez votre mot de passe

Annuler Continuer